



Municipalité de Terrasse-Vaudreuil

(Direction générale)

COPIE DE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 8 octobre 2024 à 19 h 30, au centre communautaire.

Il est extrait ce qui suit :

2024-10-147

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PROJET DE MODERNISATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EN MILIEUX HYDRIQUES, DONT LES ZONES INONDABLES, ET DE L'ENCADREMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec veut moderniser la réglementation en milieux hydriques, l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations et la délimitation des zones inondables et de mobilité pour assurer la sécurité de la population québécoise, protéger les biens et préserver l'environnement;

ATTENDU la publication de cartes préliminaires par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) annexées à son mémoire sur le projet de règlement et sur la base de l'encadrement proposé dans le Guide méthodologique produit par le gouvernement du Québec qui est soumis à la consultation publique;

ATTENDU QUE ces cartes préliminaires permettent de constater une hausse de l'étendue de la zone inondable par zone d'exposition très élevée, élevée, modérée et faible;

ATTENDU l'impact négatif généré par ces changements et l'inquiétude associée pour les citoyens à une perte importante de valeur, à une difficulté de pouvoir vendre, de pouvoir accéder à une couverture d'assurance convenable ou encore de ne pouvoir faire des modifications afin de rendre leur propriété plus résiliente;

ATTENDU la consultation publique ayant court par le gouvernement actuellement afin de recueillir les commentaires des personnes et des organisations concernées par la modernisation des projets de règlements visant les milieux hydriques et les ouvrages de protection contre les inondations, comme les digues.

Il est **PROPOSÉ** par madame Cheryl Brazeau
et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil appuie les demandes et propositions déposées au gouvernement dans le mémoire de la CMM à l'occasion des consultations publiques sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations.

QUE le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil demande au gouvernement :

- De faire preuve de souplesse et de réévaluer son projet de loi en tenant compte des commentaires de ses partenaires municipaux qui sont pleinement en mesure d'effectuer des constats à l'égard des réalités vécues sur le terrain et de réaliser des plans de gestion pour l'ensemble des zones inondables.



Municipalité de Terrasse-Vaudreuil

(Direction générale)

- De considérer dans le nouveau cadre réglementaire les mesures de protection des biens en zones inondables ainsi que les mesures d'atténuation des risques éprouvées lors d'épisodes d'inondation passées et mises en place par les citoyens et les municipalités dans le but de limiter l'impact sur la valeur de revente des bâtiments et d'assurer l'accès au financement ainsi qu'à l'assurance.
- D'apporter des modifications à son projet de loi afin de concilier les objectifs de gestion du risque avec les différentes réalités du territoire, notamment en réévaluant les normes pour permettre la reconstruction ou l'implantation de mesures de protection résilientes.
- De procéder à une analyse réaliste des impacts économique et sociaux chez les citoyens visés et que celui-ci propose des mesures concrètes pour les soutenir, notamment en bonifiant le régime d'indemnisation et/ou le Programme de relocalisation (PPTFI).

ADOPTÉE

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

COPIE VIDIMÉE

Lily Ducharme
Greffière